



Plan d'action 2026

L'Office de tourisme poursuit le travail engagé depuis 2023 pour répondre aux objectifs fixés par la Convention d'objectifs et de moyens. L'année 2026 sera aussi l'occasion de travailler à la révision de ses objectifs fixés par la Commune et d'adapter sa stratégie en conséquence.

Les axes de travail internes :

1. Adapter le dispositif de conseil en séjour à la réalité de la fréquentation touristique du territoire

Rappel : Les modes d'information et de consommation de nos visiteurs changent. Moins présents dans nos bureaux d'accueil, ils sont davantage demandeurs d'une information instantanée qui réponde à leurs préoccupations immédiates. S'ils font moins l'effort de se déplacer vers l'Office de Tourisme, ils sont en revanche friands de l'information ou du conseil qui sera porté à leur connaissance sur le lieu d'hébergement ou de loisirs.

- Révision des ouvertures des bureaux d'accueil et poursuite de la démarche d'accueil Hors les murs tout au long de la saison.
- Déploiement de l'outil de conseil en séjour digital Roadbook chez les professionnels volontaires.
- Mise à disposition et diffusion de la documentation d'information touristique auprès des prestataires.
- Renforcement de la qualité de l'information et éditorialisation.
- Révision de l'information sur le tourisme adapté.

2. Renforcer la relation avec les acteurs de l'économie touristique

Rappel : Grimaud, en tant que destination touristique, est complexe. Commune à deux visages (littoral / camping / Marina VS Village / patrimoine / hébergements diffus), elle bénéficie d'une saisonnalité extrême rattachée à l'image du Golfe de Saint-Tropez, bien que sa notoriété propre ait fortement évolué. L'enjeu du développement de l'économie touristique grimaudoise réside dans notre capacité collective à mieux lisser la fréquentation

dans le temps et à s'adapter aux préoccupations sociétales et environnementales en matière de consommation. Parce que notre destination trouve sa cohérence aux yeux de nos visiteurs dans l'addition des initiatives publiques et privées, l'OMTAC doit s'attacher à tisser des liens et engager un dialogue avec les différents acteurs de l'économie touristique.

- 4^{ème} édition de la rencontre des acteurs du tourisme (2 avril).
- News lettres dédiées.
- Poursuite de la formation à l'attention des saisonniers.
- Renforcement du Service Qualification des Hébergements.

3. Maintenir et adapter la qualité de service

Rappel : Si la marque Qualité Tourisme a été renouvelée en 2021, son maintien implique un investissement quotidien de l'ensemble de l'équipe. C'est un pilier majeur qui conditionne les différents classements de l'OMTAC et de la Commune. Depuis 2024, Qualité Tourisme évolue vers le Label « Destination d'excellence » qui, au-delà des critères métiers, intègre une dimension sociale et environnementale.

L'organisation et les moyens mis en œuvre doivent intégrer ces nouvelles dimensions pour satisfaire aux exigences du label en cours d'année.

- Poursuite de la mise en conformité au label « Destination d'Excellence ».
- Diagnostic de performance énergétique des locaux et définition d'un plan de requalification.
- Définition d'une stratégie Sociale et Environnementale.
- Formation : mise en œuvre d'un plan de formation nécessaire à l'adaptation et au développement des compétences : RSE, Intelligence artificielle, langues, outils métiers.

4. Développer les ressources

La Taxe de séjour représente plus de 90 % des produits de l'OMTAC. Celui-ci a toutefois vocation à développer ses propres ressources par la commercialisation de services et produits à destination du public et des acteurs du territoire.

- Taxe de séjour : renforcement du contrôle des déclarations, exploitation statistique, communication, suivi des poursuites avec les services municipaux.

- Doublement des créneaux disponibles pour le classement des meublés de tourisme, renouvellement de l'agrément, et prospection auprès des hébergements dont le classement arrive à échéance.
- Poursuite de la souscription de Placement à Court Terme.

5. Adapter la communication

La communication digitale présente un rapport coût / efficacité avéré.

Réseaux sociaux en pleine évolution, importance du visuel, e-marketing, relais des influenceurs, web de destination : le sujet est large et complexe, les possibilités multiples.

La création d'un véritable service communication avec un renforcement de l'équipe et l'intégration de nouvelles compétences offre plus d'autonomie et permet de conforter les moyens mis en œuvre pour la création de contenus, l'administration de médias complémentaires et la définition du message.

La stratégie et les moyens de communication font désormais l'objet d'une évolution progressive afin de répondre aux objectifs de communication et aux usages de la clientèle.

- Evolution de la ligne graphique en tenant compte des critères écoresponsables (print et digital)
- Réédition du magazine touristique.
- Révision du plan touristique.
- Poursuite de la révision éditoriale du site internet, en intégrant notamment les besoins des moteurs de réponses (FR, DE, GB).

6. Evénements et animations

Rappel : Les événements et animations confiés à l'OMTAC visent plusieurs objectifs :

- Offrir une programmation artistique diversifiée et de qualité tout au long de l'année à un large public.
- Maintenir l'attractivité des fêtes traditionnelles de la Commune dans le respect des usages.
- Faire vivre notre patrimoine et y attirer un public nouveau.
- Participer à l'attractivité touristique de Grimaud.

Ces manifestations s'adressent à la fois à un public local (résidents permanents et secondaires) et aux visiteurs.

13 évènements et 35 dates organisées par l'OMTAC en 2026

Les Soirées Musicales > 7 concerts : 20 février, 13 mars, 24 avril, 22 mai, 26 juin, 16 octobre, 13 novembre

Truffe en Fête > 6,7 & 8 février

La Grimobile (course de caisses à savon) > 18 & 19 avril

La Foire de la Laine > 14 mai

Les Inattendues > 4 concerts : 7 mai, 2 juillet, 17 septembre, 8 octobre

La Fête de la Musique > 21 juin

La Guinguette de Grimaud > 14 juillet

Les Cinés au Château > 6 projections : 16, 23, 30 juillet et 6, 13, 20 août

Les Grimaldines > 4 concerts : 21, 28 juillet et 4, 11 août

La Fête du Village > soirées des 15 et 17 août

Les Médiévales de la Saint-Michel > 26 & 27 septembre

La Fête de la Lumière > 4 décembre

Les Ailes d'Hiver : Féerie de Noël au Moulin > 21 décembre

Les soutiens financiers aux organisations

Festival Grimaud Art Urbain

Le feu d'artifice du 15 août

Le dispositif de navettes sera révisé et potentiellement renforcé.

L'OMTAC poursuit par ailleurs le travail de coordination de la programmation des événements à l'échelle communale en lien avec les autres communes, ainsi que le conseil aux organisateurs.

7. Améliorer l'attractivité sur les ailes de saison

Rappel : Le potentiel développement de l'activité touristique de Grimaud réside essentiellement dans le développement de la fréquentation en dehors de la haute saison estivale. Or, en complément des atouts intrinsèques de Grimaud (climat, authenticité, patrimoine, littoral), l'offre de loisirs et d'activités doit être enrichie pour développer les motivations de séjour.

- Editorialisation de l'information sur les thématiques basse et moyenne saison.
- Valorisation de l'offre événementielle et culturelle.
- Mise en œuvre du label Accueil Vélo.

- Valorisation du label Vignobles et découvertes (promotion du label, mise en produits).

8. Un espace public de qualité et durable

En lien avec la municipalité, l'OMTAC s'attache à maintenir l'effort de valorisation du patrimoine naturel et du patrimoine bâti de la Commune :

Au-delà de cette valorisation, la structure doit jouer un rôle dans la réduction de l'impact environnemental de l'activité touristique.

- Révision des panneaux d'information touristique.
- Diffusion du support de support de sensibilisation des visiteurs à leurs devoirs de « touristes responsables ».

9. Adapter les moyens de l'OMTAC à son évolution

- Remplacement d'un véhicule.
- Révision de la signalétique des bureaux d'information et événements.
- Maintien à niveau du parc informatique.

A. Les éléments qui influenceront l'élaboration du Budget Primitif 2026

L'élaboration du Budget Primitif 2026 s'attachera à tenir compte le plus fidèlement et sincèrement possible des charges et ressources induites par le fonctionnement général de l'OMTAC et la conduite des missions qui lui sont confiées.

La gestion budgétaire et des achats de l'OMTAC s'appuie sur l'expertise de la direction des finances et de la direction des marchés de la ville.

1. Les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général O11

Les charges à caractère général devront tenir compte :

- D'une évolution des coûts d'assurance (notamment de la programmation)
- De la suppression de certains abonnements progiciels.
- De la remise en état du véhicule en LDD avant restitution.
- De la prise en compte des charges liées au fluides sur certains de nos locaux, non reportées jusqu'en 2025.
- De la hausse des coûts d'abonnement aux progiciels constatée en 2025.

Les charges de personnel O12

Les éléments à prendre en compte en 2025 :

- Les évolutions de carrière du personnel permanent, ainsi que les revalorisations du point d'indice et l'évolution de l'ancienneté.
- Réduction de l'effectif saisonnier

Effectif prévisionnel ETP* 2026

<i>(en ETP)</i>	Permanents	Saisonniers
Salariés Droit Privé		
Cadre	2	
Agents de Maîtrise	3	
Employés	5	1.25**
Contractuel Droit Public		
Cadre	1	
TOTAL	11	1.25

*Equivalent Temps plein

** (1x3 mois animation, 2x6 mois accueil)

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'articulent autour de 3 sources :

- La Taxe de séjour : Le montant de la collecte 2025 semble stable par rapport à 2024, confirmant une phase de plateau après les fortes progressions connues en 2022 et 2023. Compte tenu des éléments dont nous disposons, le montant de 1,5M€ de part communale sera retenue.
- Les ventes de produits et les recettes de billetterie sont soumises à différents aléas. La hausse des tarifs de billetterie pour les Grimaldines afin d'absorber une partie de la hausse des coûts de production a porté ses fruits. De même il est prévu de revoir à la hausse les coûts de location d'espace sur certains de nos événements.
- Le renfort effectif du Service Qualifications des Hébergement va permettre de doubler les créneaux de classement des meublés et de dégager du temps supplémentaire pour le contrôle de la collecte de la Taxe de séjour.

3. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement seront impactées par :

- Le renouvellement d'une partie du parc informatique.
- Le remplacement d'un véhicule en location par une acquisition.
- L'équipement complémentaire des locaux pour satisfaire au Label Destination d'Excellence
- L'acquisition de supports de promotion et de signalisation.

4. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se composent de l'excédent d'investissement reporté et des fonds virés de la section de fonctionnement.

L'équilibre du Budget Primitif 2026 sera assuré par l'excédent d'exploitation reporté.

5. Engagements pluriannuels

L'OMTAC ne fait l'objet et ne vise aucun engagement pluriannuel.

6. Dette

L'OMTAC a remboursé 2 crédits souscrits en 2010, qui ont été soldés au 1^{er} septembre 2025 :

- 1 emprunt de 35 K€, capital remboursé 2025 : 2 042,22 €, intérêts : 22,92 €, capital restant dû : 0,00 €.
- 1 emprunt de 105 K€, capital remboursé 2025 : 6 581,61 €, intérêts : 109,65 €, capital restant dû : 0,00 €.